



LA GROTTTE CHAUVET SE DOTE D'UN MUSÉE À SA MESURE

Emilie Formoso ^{TEXTE}

Chef-d'œuvre de l'art préhistorique à l'égal de Lascaux, la grotte Chauvet sort enfin de l'ombre pour s'exposer dans un musée qui ouvrira ses portes en 2014 et tente sa chance à l'Unesco.

**Copie conforme**

La future réplique de la grotte Chauvet reproduira non seulement ses fresques mais aussi la fraîcheur, l'humidité...

Lorsqu'ils s'extirpent du passage qu'ils viennent d'explorer, les trois spéléologues Jean-Marie Chauvet, Éliette Brunel et Christian Hillaire n'imaginent pas la portée de la découverte qui les attend en ce 18 décembre 1994 : une salle immense aux parois ornées de centaines de représentations d'animaux. Ces fresques, datées de l'Aurignacien (35 000 – 30 000 av J.-C.), sont aujourd'hui considérées comme l'un des plus beaux témoignages de l'art préhistorique, et frappent par leur ancienneté et la qualité de leurs dessins au trait et à l'estompe. C'est ce patrimoine unique que défendent aujourd'hui archéologues et institutions publiques à travers deux projets d'envergure.

Le premier projet concerne la valorisation du site, au cœur du plateau de l'Ardeche. La grotte elle-même doit rester fermée pour des raisons de préservation et de sécurité. Mais en surface, un musée permettra dès 2014 de présenter au public les richesses qu'elle contient. Plusieurs bâtiments se répartiront sur 29 hectares de nature. L'un d'entre eux accueillera une reproduction en fac-similé de la grotte originelle. Pas seulement de ses murs : plongé dans le silence, la fraîcheur et l'humidité, le visiteur pourra vraiment admirer les fresques dans des conditions similaires à celles de la découverte. Cet édifice principal sera complété par un centre de découverte dédié à l'art pariétal et à la préhistoire, un pôle pédagogique et un restaurant.

Parallèlement, la région Rhône-Alpes et le conseil général de l'Ardeche se sont engagés à porter la candidature de la grotte pour son inscription au patrimoine mondial de l'Unesco. La validation interviendra en 2013 après l'examen du dossier soumis par la France, si le jury se montre sensible à l'exceptionnelle qualité des félins, chevaux et bisons se déployant sur les parois.